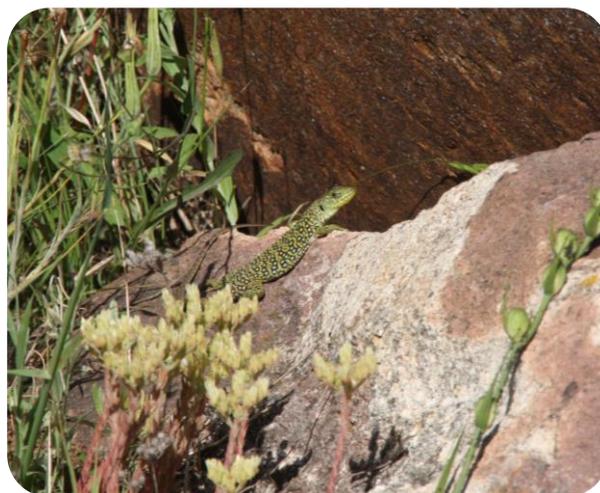




DIAGNOSTIC SPECIFIQUE AU LEZARD OCELLE

Projet de plantation de vignes-Commune de
la Môle (83)



Le 21 septembre 2023

Le Val (83)

RESUME DE L'ETUDE

Libellé	Diagnostic spécifique au Léopard ocellé dans le cadre du projet de plantation de vignes sur la commune de la Môle (83)	
Référence	DIAGNOSTIC_LEZARDOCELLE_ClosMirages_LaMole_SYMBIODIV_V1	
Maître d'ouvrage	Clos Mirages 2631 chemin de Saint-Marc 83310 La Môle	
Interlocuteur	Mr Hervé PAILLARD	
Rédacteur	SYMBIODIV Les Jeannets, 87 chemin des Eglantiers 83143 LE VAL www.symbiodiv.fr	
	Marine JARDE <i>Ecologue spécialisé en herpétologie</i>	 Tél : 06 86 75 61 44 Mail : mjarde@symbiodiv.fr
Date	21 septembre 2023	

Table des matières

I.	CADRE DE LA MISSION	4
1.	LOCALISATION DES PARCELLES ETUDIEES	5
2.	EQUIPE	7
3.	METHODOLOGIE EMPLOYEE	8
4.	DATES DE PROSPECTIONS ET CONDITIONS	10
II.	RESULTATS.....	11
1.	Habitats naturels	11
2.	Bilan des inventaires cibles sur la Tortue d’Hermann	14
3.	MESURES D’INTEGRATION ECOLOGIQUE	16
4.	INCIDENCES DU PROJET SUR LA TORTUE D’HERMANN.....	19
III.	BIBLIOGRAPHIE RECENTE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.	BIBLIOGRAPHIE RECENTE CONCERNANT L’ESPECE ET SA PRISE EN COMPTE	Erreur ! Signet non défini.

I. CADRE DE LA MISSION

Le domaine **Clos Mirages** représenté par Mr PAILLARD envisage une plantation de vignes supplémentaires sur plusieurs parcelles situées sur la commune de la Môle.

La zone envisagée pour cette plantation se situe au sein de l'aire de répartition du Lézard ocellé, espèce protégée à fort enjeu et plus particulièrement en zone de présence probable de l'espèce d'après le Plan National d'Actions.

Dans ce cadre, le domaine **Clos Mirages** a sollicité **SYMBIODIV** pour la réalisation d'une mission **d'expertise spécifique au Lézard ocellé** afin de prendre en compte cette espèce si sa présence était avérée ou jugée potentielle localement. SYMBIODIV bureau d'études basé au Val (83) a donc mis à disposition ses compétences pour la réalisation de cette mission. Le présent rapport rend compte de la mission réalisée par **SYMBIODIV**, à savoir :

- ➡ Expertises de terrain afin de réaliser les inventaires nécessaires à la recherche du Lézard ocellé ;
- ➡ Rédaction du diagnostic incluant des préconisations pour éviter tout impact sur l'espèce.

1. LOCALISATION DES PARCELLES ETUDIÉES

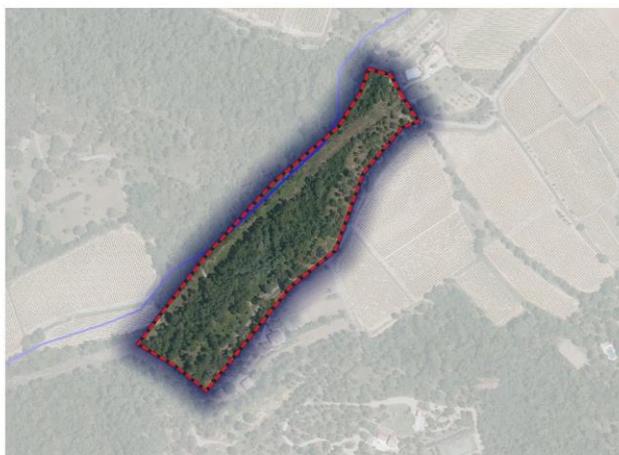
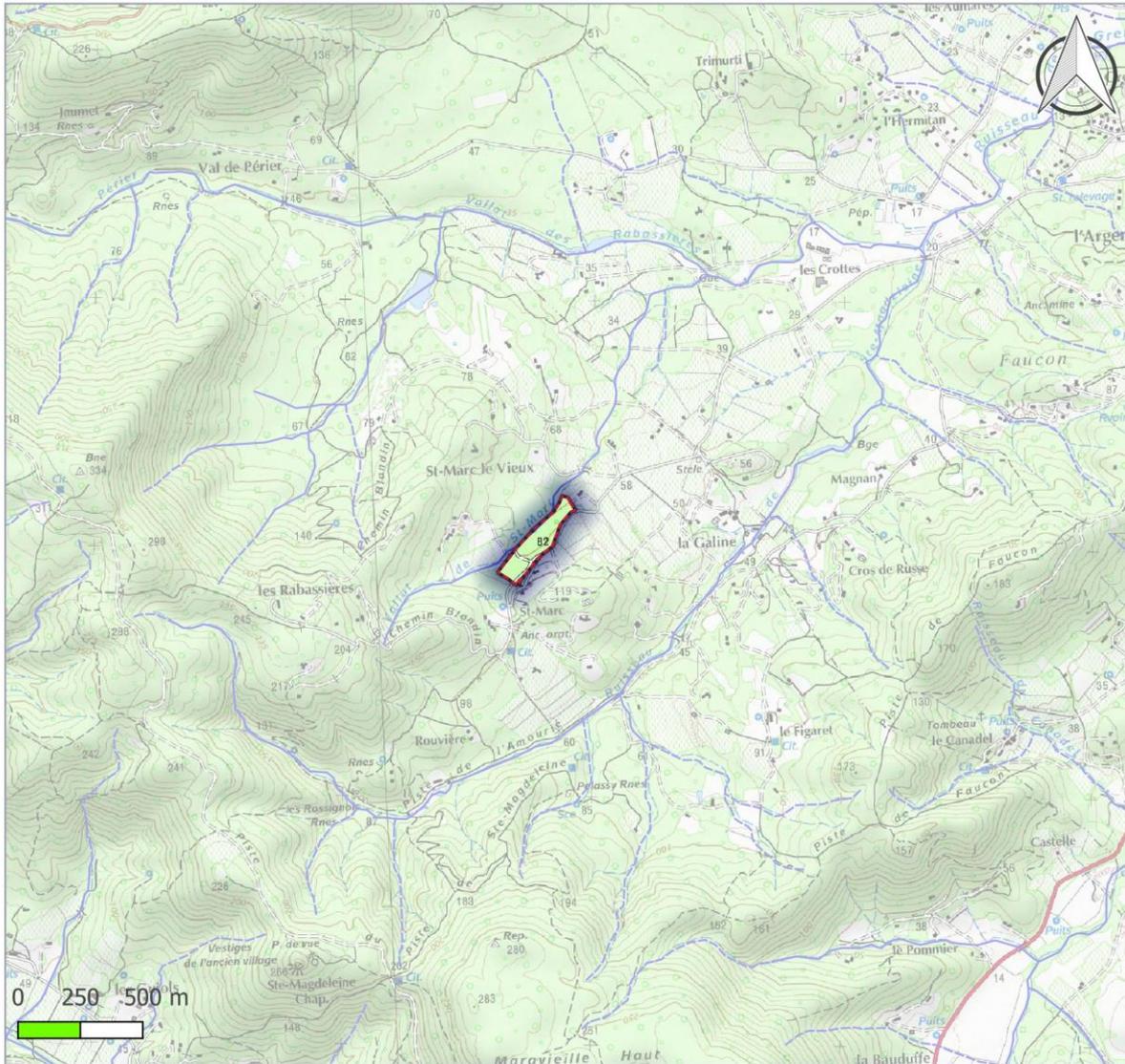
L'inventaire ciblé sur le **Lézard ocellé** a été réalisé sur la partie est de la parcelle cadastrée A0189 concernée par le projet de plantation de vignes, sur une **surface approximative de 3,4 ha**.

Ces parcelles font partie intégrante du Domaine Clos Mirages, vignoble, propriété de Monsieur Paillard, **en agriculture biologique**. Dans une volonté d'intégration écologique optimale, le domaine est pensé **dans une logique de continuité écologique**. Ainsi, des corridors forestiers ont été créés entre les différentes parcelles de vignes en place, une mare est gérée écologiquement en faveur de la biodiversité et les clôtures ont été aménagées avec des empilements de morceaux de Chênes lièges pour créer des abris à la microfaune.

La carte suivante précise la localisation du projet, situé en bordure du vallon de Saint-Marc, sur la commune de la Môle (83) :

Localisation du projet de plantation de vignes sur la commune de la Môle (83)

Diagnostic spécifique au Lézard ocellé



LEGENDE

Aires d'études

 Aire d'étude du diagnostic approfondi

Réseau hydrographique

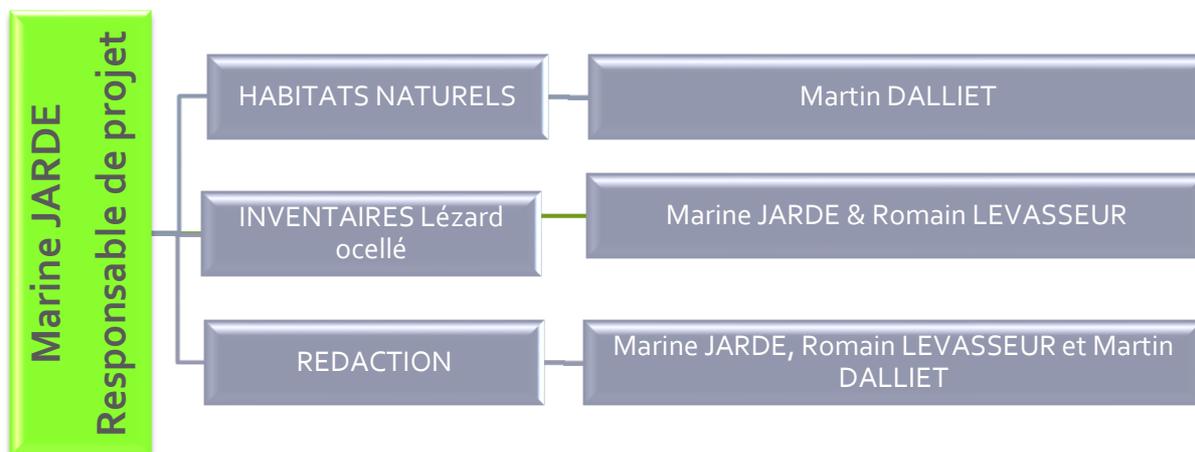
 Permanent

 Intermittent

Sources: BD ortho, IGN, 2017 & SCAN 25, IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2023

2. EQUIPE

La mission ciblée sur le Lézard ocellé a été réalisée par l'équipe suivante :



La rédaction de la présente note a été réalisé par les écologues de **SYMBIODIV** qui disposent tous de plus de 10 ans d'expérience de terrain sur le Lézard ocellé.

➤ **Marine JARDE**

SYMBIODIV est un bureau d'études et de conseils en écologie basé au Val(83). Sa co-gérante, Marine JARDE a travaillé pendant plus de 13 années en tant que chef de projets naturaliste en PACA. Cette herpétologue a notamment particulièrement travaillé sur des projets avec une problématique liée au Lézard ocellé.

➤ **Romain LEVASSEUR**

Fort de dix années d'expérience professionnelle dans le tissu associatif sur le territoire de la région PACA, cet écologue est notamment spécialisé en herpétologie. Il a intégré SYMBIODIV en 2022.

➤ **Martin DALLIET**

Fort de ses 13 années d'expériences en bureau d'études en PACA, il est responsable de projet écologue sénior spécialiste de la flore.

Diplômée d'un master en Ingénierie écologique en 2009, il pratique la botanique à un niveau professionnel depuis 13 ans.

3. METHODOLOGIE EMPLOYEE

L'aire d'étude ; d'une surface approximative de **3,4 ha**, se situe en majeure partie au sein de de la zone de présence probable du Lézard ocellé ($0.25 \leq p < 0.5$) et en limite de zone de zone de présence hautement probable, sur la commune de la Môle, sur une zone représentée par des milieux encore naturels mais fortement dégradés par les travaux récents sur la ligne ENEDIS qui la borde et par l'entretien de la DFCI de la route.

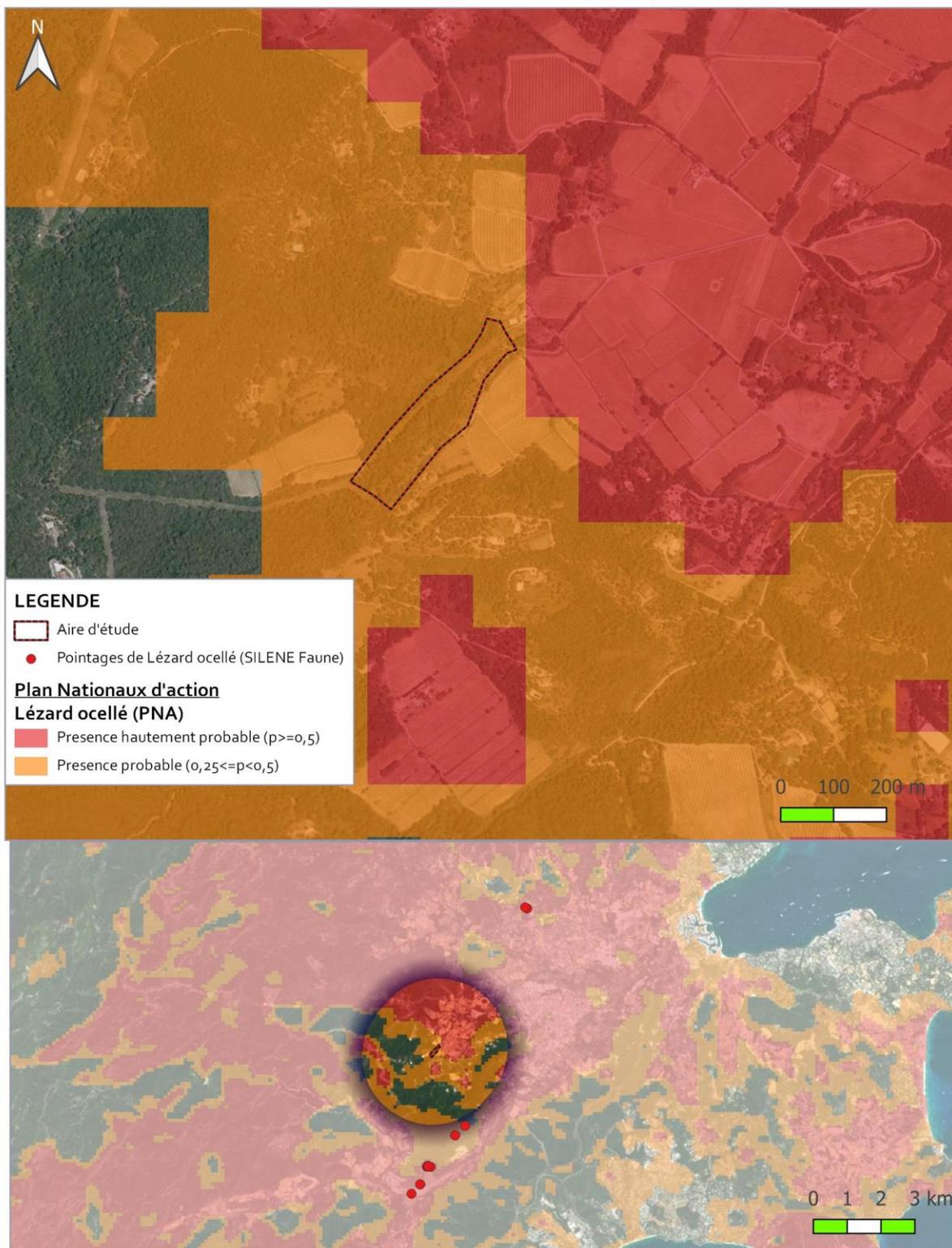
La bibliographie consultée au moyen de la base de données naturaliste SILENE Expert (extraction du 21 septembre 2023) **ne mentionne pas de données de Lézard ocellé directement sur la parcelle concernée par le projet ni dans un rayon de 2 kilomètres autour de celle-ci.**

Les données les plus proches de l'espèce se situent à plus de 2,1 km de l'aire d'étude.

Les cartes ci-dessous localisent l'emplacement de la zone étudiée au sein de la carte de sensibilité en faveur de l'espèce ; ainsi que les données bibliographiques obtenues via la base de données SILENE Expert faune en septembre 2023 :

Données bibliographiques - base de données SILENE Faune

Diagnostic spécifique au Lézard ocellé



Concernant la méthodologie mise en place dans le cadre du diagnostic, elle est détaillée ci-dessous :

- 4 passages dédiés à la recherche de l'espèce ont été réalisés entre le 15 avril et le 15 juin par un herpétologue expérimenté;
- 1 passage supplémentaire a été réalisé le 11 septembre 2023 à la recherche d'individus juvéniles.

Les individus ont recherchés à vue, à l'aide de jumelles.

4. DATES DE PROSPECTIONS ET CONDITIONS

Le tableau suivant dresse la liste des passages effectués et indique les conditions météorologiques lors de chaque passage.

Tableau 1 - Dates et conditions de prospections		
Dates	Objectif de prospection	Conditions
Tortue d'Hermann		<i>Marine JARDE et Romain LEVASSEUR - SYMBIODIV</i>
19/04/2023	Recherche du Lézard ocellé	Optimales (ensoleillé, pas de vent, t°C comprises entre 15 et 21°C)
27/04/2023		Optimales (ensoleillé, pas de vent, t°C comprises entre 20 et 23°C)
29/05/2023		Optimales (ensoleillé, pas de vent, t°C comprises entre 20 et 23°C)
08/06/2023		Optimales (pluie les jours précédents, ensoleillé, pas de vent 24°C à 10h)
11/09/2023		Optimales
Habitats naturels		<i>Martin DALLIET- SYMBIODIV</i>
27/04/2023	Analyse et cartographie des habitats naturels présents sur l'aire d'étude	Optimales

LES PROSPECTIONS ONT ETE REALISEES DANS DES CONDITIONS OPTIMALES A SATISFAISANTES POUR L'OBSERVATION DU LEZARD OCELLE. AUCUNE DIFFICULTE D'ACCES N'EST A DEPLORER, UNE MAJEURE PARTIE DE LA ZONE ETANT DEJA DEBROUSSAILLEE DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DES POTEAUX DE LA LIGNE ENEDIS ET DES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT DE LA ROUTE.

II. RESULTATS

1. HABITATS NATURELS

L'aire d'étude se situe sur la commune de la Môle dans le Var (83) et plus précisément, en rive droite du Vallat de Saint Marc, au nord du lieu-dit du même nom. Elle se compose d'une parcelle boisée bordée par un layon correspondant à la présence d'une ligne électrique au Nord-Ouest et une route communale au Sud-Est. Ainsi, la végétation arbustive des boisements est entretenue par débroussaillage.

Localisée à une altitude comprise entre 60 et 80 m d'altitude sur un substrat essentiellement acide, la végétation naturelle devrait être caractéristique de l'étage de végétation du mésoméditerranéen de la petite région naturelle « Maures-Tanneron-Estérel ». Ainsi, la végétation actuellement présente est représentée par :

- Une **forêt de Pin mésogéens franco-italienne** dont le sous-bois est entretenu dans le cadre de la défense contre les incendies. Ce boisement peut être rapproché de l'habitat d'intérêt communautaire 9540 « Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques » mais semble dans un état de conservation jugé mauvais ;
- Une **Chênaie de Chêne-liège provençale** dont le sous-bois est également entretenu dans le cadre de la défense contre les incendies. Ce boisement peut être rapproché de l'habitat d'intérêt communautaire 9330 « Forêts à *Quercus suber* » mais semble dans un état de conservation jugé mauvais ;
- Des secteurs de **Pelouses siliceuses thérophytiques méditerranéennes** plus ou moins rudéralisées par les débroussaillages successifs liés à la DFCI ou à l'entretien du layon de la ligne électrique. Au sein de ce dernier, la végétation a été rapprochée des communautés d'une végétation **herbacée anthropique** composée d'espèces rudérales.

Les prises de vue ci-dessous présentent les principaux habitats naturels observés :



Layon de la ligne électrique en bordure de la Chênaie liège débroussaillée



Forêt de Pin mésogéens franco-italienne



Chênaie liège en bordure haute du Vallat de Saint Marc



Forêt de Pin mésogéens franco-italienne débroussaillée

DANS L'ENSEMBLE, LES HABITATS NATURELS DE FORET DE PIN MESOGEENS FRANCO-ITALIENNE ET DE CHENAIES DE CHENE-LIEGE PROVENÇALES SONT RELATIVEMENT RARES ET MENACEES EN PROVENCE SILICEUSE ET REPRESENTENT UN ENJEU DE CONSERVATION MODERE. NEANMOINS, CES HABITATS SONT ICI DANS UN MAUVAIS ETAT DE CONSERVATION.

Carte 1 – Principaux habitats naturels identifiés sur l'aire d'étude

Projet de plantation de vignes sur la commune de La Môle (83)

Diagnostic approfondi spécifique à la Tortue d'Hermann



LEGENDE

Aires d'études

 Aire d'étude du diagnostic approfondi

Principaux habitats naturels

-  E1.81 - Pelouses siliceuses thérophytiques méditerranéennes
-  E5.1 - Végétations herbacées anthropiques au sein d'un layon RTE
-  FB.4 - Vignes
-  G2.1111 - Chênaies de Chêne-liège provençales
-  G2.1111 x E1.81 - Chênaies de Chêne-liège provençales débroussaillées
-  G2.83 - Bosquet de Mimosa
-  G3.723 - Forêts de Pins mésogéens franco-italiennes
-  H5.61 - Piste
-  J4.2 - Route

Sources: BD ortho, IGN, 2017 & SCAN 25, IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2023

2. BILAN DES INVENTAIRES CIBLES SUR LE LEZARD OCELLE

Au total, lors de nos inventaires, **aucun individu n'a été contacté dans la zone d'étude**. Celle-ci est globalement dégradée. En effet, l'aire d'étude fait l'objet de débroussaillments réglementaires réguliers relatifs aux Obligations Légales de Débroussaillments inhérentes à la route au sud et celles inhérentes à l'entretien de la ligne ENEDIS au nord.

Au sol, on trouve partout des rémanents broyés ou brûlés. Au niveau de la ligne électrique, les milieux ont été défrichés et terrassés, on observe à de ombreux endroits des ornières d'engins.





Vues illustrant les différents secteurs de l'aire d'étude correspondant à des milieux déjà débroussaillés ou dégradés.

© Marine JARDE

Plusieurs **blocs rocheux** sont visibles dans la parcelle étudiée le long de la route. Toutefois, **aucun individu n'y a été observé ainsi qu'aucun indice de présence de l'espèce** : pas de mues, pas de crottes, pas de traces. Chaque bloc a été fouillé et analysé et il s'avère que chacun d'entre eux est collé sur le sol, sans aucune entrée favorable à un Lézard ocellé.

Globalement, l'aire d'étude est de petite superficie, certes ouverte mais enclavée dans des secteurs de boisements denses au nord et à l'ouest. **Ainsi, les potentialités d'utilisation de ce terrain sont jugées faibles pour l'espèce au vu de la multitude de terrains plus ouverts et plus attractifs tout autour.**



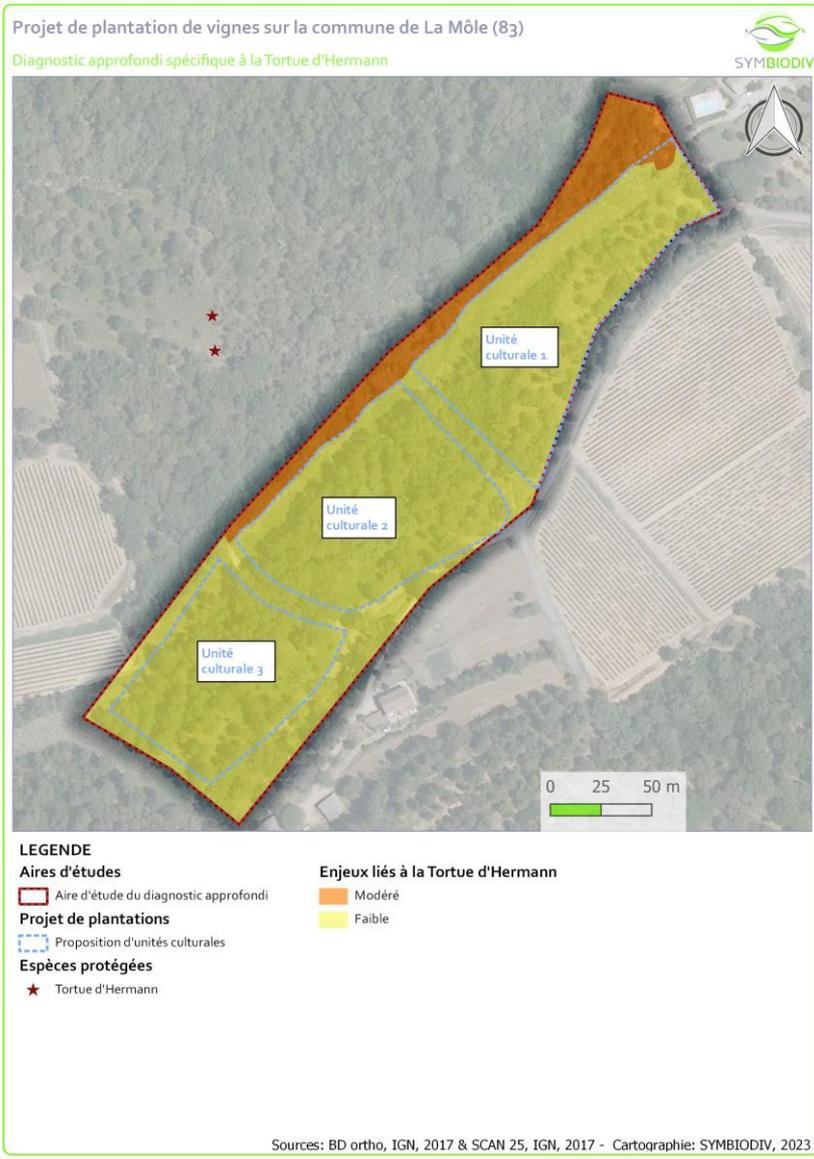
Vues illustrant les blocs rocheux mis en évidence et étudiés.

© Marine JARDE

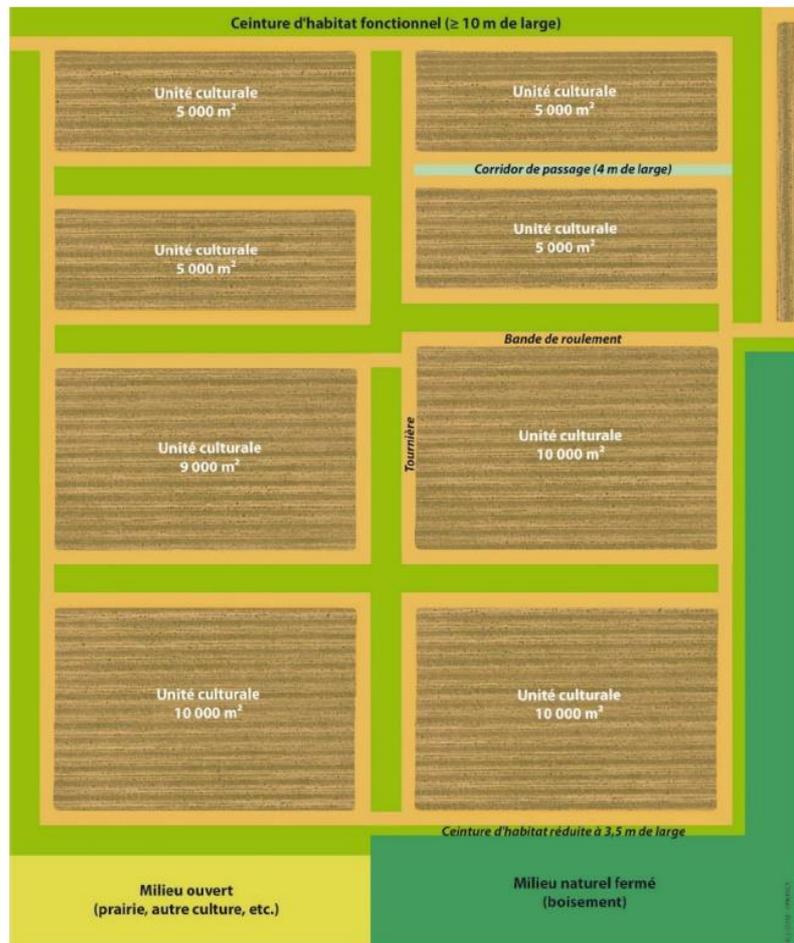
L'ESPECE EST JUGEE ABSENTE DE L'AIRES D'ETUDE AU VU DE L'HABITAT EN L'ETAT QUI NE LUI EST PAS FAVORABLE ET DES IMPORTANTES PERTURBATIONS QUE LE SITE A SUBI.

3. MESURES D'INTEGRATION ECOLOGIQUE

Bien que l'espèce ne soit pas présente sur l'aire d'étude, les mesures d'intégration écologiques présentées ci-dessous et proposées pour la Tortue d'Hermann, pourraient être bénéfiques au Lézard ocellé qui pourrait ainsi coloniser le secteur.

Tableau 3 – Mesures d'intégration écologique pour le projet		
Type de mesure et intitulé	Secteur concerné	Description
M1 – Création de petites unités culturales avec bandes tampon gérées en faveur de la Tortue d'Hermann	Emprise du projet (cf. carte suivant)	<p>Mise en culture selon le principe des unités culturales de surface plafonnée ceinturées d'habitats fonctionnels (tampon d'habitat).</p> <p>Dans le cadre du projet, trois unités culturales seront mises en place, l'une de 10 000 m², l'autre de 9 000 m² et la dernière de 6500 m².</p>  <p>Projet de plantation de vignes sur la commune de La Môle (83) Diagnostic approfondi spécifique à la Tortue d'Hermann</p> <p>LEGENDE</p> <p>Aires d'études Aire d'étude du diagnostic approfondi</p> <p>Projet de plantations Proposition d'unités culturales</p> <p>Espèces protégées ★ Tortue d'Hermann</p> <p>Enjeux liés à la Tortue d'Hermann Modéré Faible</p> <p>Sources: BD ortho, IGN, 2017 & SCAN 25, IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2023</p>
Ces surfaces influenceront les tournières et bandes de roulement. –		

Elles seront ceinturées de bandes tampon de 6 m de large dans la partie la plus étroite en bordure du Vallat de Saint-Marc à l'ouest, constituées de l'habitat déjà en place à savoir l'habitat « Chênaies de Chêne-liège provençales » au nord, et d'une bande tampon de 10 mètres entre les chaque entités constituée de 2 m de strate herbacée, suivie d'1,5 m de strate arbustive, suivie elle-même de 3 m de strate arborée, puis o nouveau d'1,5 m de strate arbustive et 2 m de strate herbacée (cf. schémas n°1 et 2 ci-après).



Ces bandes tampon devront être entretenues manuellement (ou via épareuse avec réglage de la hauteur de coupe à 10 cm du sol) en période d'hibernation de l'espèce uniquement (15 novembre à fin février).

Les tournières ne devront faire l'objet d'aucun traitement pesticide. La limite entre la tournière et la bande tampon devra faire l'objet d'une matérialisation physique (visuelle) via tas de pierres, poteaux en bois ou clôture utilisée contre les sangliers (grillage permettant toutefois le passage de la petite faune).

La parcelle cultivée ne devra faire l'objet d'aucun traitement pesticide non autorisé en agriculture biologique (AB). C'est toutefois ce qui est déjà en place sur le Domaine Clos Mirages.

<p>M2- Réduction- Adaptation du calendrier des travaux</p>	<p>Ensemble de la zone de projet</p>	<p>Concernant l'ensemble de la zone de projet, il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Débroussailler l'ensemble de la zone de projet au mois de septembre</u>, lorsque les reptiles sont encore actifs afin d'éviter le risque de destruction d'individus en hibernation et d'éviter la période allant de mars à fin août, période de plus forte sensibilité pour la biodiversité. ➤ <u>Abattre les arbres entre début septembre et le 31 octobre maximum</u> pour éviter toute destruction éventuelle d'individus de chauves-souris qui pourraient hiberner dans les arbres les plus mûres.
<p>M3- Accompagnement – Débroussaillage manuel et mission de sauvetage d'éventuels individus</p>	<p>Ensemble de la zone de projet</p>	<p>Pour l'ensemble de la zone de projet, il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Débroussailler manuellement l'emprise sous la supervision d'un écologue afin d'éviter toute destruction d'espèce.</u>

4. INCIDENCES DU PROJET SUR LE LÉZARD OCELLE

Aucun individu n'ayant été mis en évidence dans l'aire d'étude malgré 5 passages de l'herpétologue, les incidences du projet sur le Lézard ocellé sont jugées nulles. Toutefois, les mesures d'intégration écologiques proposées pour la Tortue d'Hermann sont susceptibles de favoriser l'attractivité pour le Lézard ocellé à l'issue des travaux.

Il s'agit de :

- La plantation de vignes sur la base de petites unités culturelles de maximum 10 000 m² ;
- Du maintien de bandes de milieux naturels d'au moins 10 m de largeur entre les unités ;
- Du maintien des habitats bordant le Vallat de Saint-Marc.

Les incidences de ce projet de plantation de vignes (pour une superficie de 1.9 ha) sur le Lézard ocellé ne sont pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations locales.

De plus, sous réserve de l'application stricte des mesures d'intégration écologique : aucun individu ne sera voué à être détruit et un impact positif du projet est attendu pour cette espèce.